

## PRUSSE.

—S. M. le roi de Prusse a accordé un don de 50,000 thalers pour l'année 1845, afin de contribuer à l'achèvement de la cathédrale de Cologne.

## SUÈDE.

*Stockholm*.—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 11 septembre :

« Mgr. Studach (vicaire apostolique en Suède), dans sa réponse à l'écrit d'accusation du consistoire de Stockholm, commence par mentionner la cruelle persécution ainsi que le système d'anéantissement auxquels la communauté catholique est sans cesse exposée depuis près de vingt ans par le consistoire. Ce système, s'il durait encore dix ans, aurait pour résultat infaillible d'amener en l'année 1854 la destruction complète de la communauté catholique à Stockholm, et les légations catholiques se verraient ainsi forcées de se mettre dans la même position qu'elles avaient prise avant l'édit de religion de 1781, position qui est désirée par les catholiques, sous plus d'un rapport, parce que, placés dès lors sous la protection immédiate de leur légation, ils auraient à se réjouir d'une protection efficace. La position et le nombre des catholiques avant l'édit de religion, comparés à leur état présent, prouvent clairement la nécessité de ce désir. Mgr. Studach allègue à l'appui de cette assertion que, depuis vingt ans, aucun enfant d'un père catholique et d'une mère luthérienne n'avait pu être, à la mort de son père, élevé dans la religion catholique, et cela même lorsque cette condition avait été expressément prescrite par le père mourant et que ce droit lui était dû, us assuré par l'édit religieux de 1781. Mgr. Studach démontre que le sujet autrichien Hantling avait laissé trois fils, le marchand Zanoni, six enfants, le marchand Flory, trois enfants, le sujet belge Pontus, quatre enfants; tous avec la condition expresse de les faire élever dans la religion catholique; et nonobstant cela, tous, tant qu'ils étaient, avaient été détournés et faits luthériens. Mgr. Studach dit : « La liberté religieuse de 1781 n'était qu'une liberté insidieuse. Dans l'année où elle fut accordée, la communauté catholique de Stockholm comptait deux mille âmes; aujourd'hui elle en compte à peine quelques centaines. Voilà avec quel succès le consistoire de Stockholm a su pourvoir à son incomparable système de recrutement ! » Mgr. Studach présente ensuite une liste de tous les enfants de l'école catholique, dressée par M. Bernard, curé de la paroisse catholique; liste contenant aussi bien les enfants élevés aux frais de l'école que ceux demeurant chez leurs parents, et il ajoute : « En vérité, il m'est impossible de découvrir parmi ces vingt-trois enfants issus de mariages tant légitimes qu'illégitimes un seul qui ne fréquentât pas l'école avec le droit accordé par les lois. La présomption que le clergé catholique, continue-t-il, puisse être forcé d'indiquer les personnes qui se convertissent ou qui se sont converties depuis dix ans est si incroyable, que j'ai dû lire et relire plusieurs fois l'écrit du consistoire avant de me convaincre que cette exigence s'y trouvait vraiment. Est-ce bien possible, s'écrie-t-il ! Mais les ennemis même du Christ, cloué sur la croix n'ont pas exigé de lui qu'il nommât un seul de ses apôtres, et le consistoire de Stockholm pourrait exiger d'un prêtre catholique qu'il lui livre l'âme qui s'est confiée à lui et qui lui a ouvert les secrets du cœur pour la croix, la bannière, la dépouille ! Malthusien prêtre qui se rendrait coupable d'une pareille trahison de Judas ! Que Dieu soit un juge miséricordieux à ceux qui peuvent exiger semblable chose. Nous, prêtres catholiques, tous et sans exception, est-il dit plus loin, nous vivons dans l'inébranlable conviction que la moindre intrusion dans les droits de la conscience est un crime aux yeux de Dieu, et si jamais une société civile quelconque a laissé apercevoir dans ses mesures une autre conviction, c'est le clergé catholique qui le premier, dans toute la chrétienté, a toujours énergiquement protesté contre ces tendances. » Quant à ce qui regarde la prétendue propagande catholique, c'est bien lui, écrivain possédant assez bien la langue suédoise, qui devrait être le plus redoutable convertisseur; cependant il en appelle à tout Stockholm, où depuis vingt ans il vit en relations avec toutes les classes des habitants, et il desiste de prouver qu'il ait jamais dit une parole à qui ce soit de laquelle on aurait pu conclure qu'il s'agissait pour lui de faire des prosélytes. Mgr. Studach répond aux appréhensions du consistoire sur les mariages mixtes par l'assurance que les prêtres catholiques, avaient continuellement observé depuis soixante ans la même marche, sans que jamais une des possibilités indiquées en avant par le consistoire se fût présentée. Finalement, à l'accusation que le vicaire apostolique renvoyait les prêtres sous ses ordres lorsqu'il craignait pour eux l'action des lois; Mgr. Studach répond que ni lui ni son prédécesseur, l'abbé Gridaine, n'étaient cause des mutations fréquentes des prêtres catholiques, mais que c'était la faute du consistoire de Stockholm, dont la conduite hostile avait fait que, de cinq prêtres, qui s'étaient relevés pendant la dernière année de Gridaine, aucun n'avait pu demeurer une année entière. Le consistoire, ajoute Mgr. Studach, ne paraît pas connaître sa propre réputation, répandue dans toute l'Europe chrétienne. Cependant la conséquence de cette réputation est qu'un prêtre catholique préfère aller parmi les Turcs ou les Chinois qu'à Stockholm. Mgr. Studach termine par les mots suivants : Je suis assuré que le gouvernement civil reconnaîtra par là que je ne désire, ni maintenant, ni dans l'avenir, avoir jamais rien à démêler avec le consistoire de Stockholm. »

## SUISSE.

—Une grande pénurie de prêtres se fait sentir en Argovie (Suisse). Le gouvernement a demandé aux chapitres du canton comment on pourra réparer les brèches faites dans les rangs du sacerdoce; celui de Bremgarten a répondu en deux mots : « Le meilleur, le seul moyen c'est de rétablir les convents supprimés. »

## NOUVELLES POLITIQUES.

## CANADA.

*Nouveau don*.—La Société des Dames catholiques de la couture a accusé respectueusement la réception de dix louis de Son Excellence le gouverneur général, en aide aux fonds de cette institution. *Aurore*.

—On lit dans le *Cobourg Star* : « Comme une preuve de la politique que va suivre sir Charles Metcalfe, nous pouvons mentionner un fait qui vaut seul plus que toutes les vaines démonstrations et les fanfaronades de l'Association de la Réforme; c'est qu'à l'avenir aucun chef de département n'aura plus de £750 par an, et que les membres du conseil exécutif ne recevront, comme tels, aucun salaire. C'est là commencer par le bon bout. » *Canadien*.

*Meurtre*.—Il paraît qu'il y a eu, pendant l'élection du comté de Simcoe, une émeute dans laquelle un nommé Sampson Irwin, de Toronto, a été tué, et qu'on a arrêté quelques personnes accusées du meurtre. Un journal de Toronto attribue le crime à des catholiques, parce que la victime était un orangiste. Nous souhaitons, pour l'honneur des catholiques du Haut-Canada, qu'il soit démontré que cette imputation est une atroce calomnie. Dans tous les cas, il est de leur intérêt, comme corps, de mettre le plus grand empressement à seconder les autorités dans leurs efforts pour découvrir et punir les coupables, quels qu'ils soient. *Idem*.

—Il paraît certain que M. Gardner, avocat de cette ville, ci-devant commissaire des banqueroutes, est nommé juge du district de Saint-François en remplacement de feu M. le juge Fletcher. On dit que la place avait été offerte à M. Duval et refusée par lui. *Idem*.

*Terreneuve*.—La législature de cette île est convoquée pour le 15 janvier.

## ANGLETERRE.

*Election du lord-maire de Londres*.—Au moment de mettre sous presse, dit le *Standard*, nous apprenons qu'à la réunion communale d'aujourd'hui les noms des aldermen Thomas Wood et Michel Gibbs font sortir du scrutin général des électeurs à une imposante majorité. Le collège des aldermen avait donc à choisir entre ces deux candidats; après une demi-heure de délai, le lord-maire et la municipalité sont retournés aux hustings; pour annoncer à une des plus nombreuses réunions communales qui ait eu lieu de mémoire d'homme, que le candidat élu premier magistrat de la cité de Londres était Michel Gibbs, esquire (écuyer), citoyen et marchand de poisson.

Cette nouvelle a été accueillie par des acclamations éclatantes qui se sont prolongées pendant plusieurs minutes. Les habitants de Londres ont prouvé par là dans quel mépris ils tiennent les calomnies que le *Times* avait lancées contre M. l'alderman Gibbs.

Sous la rubrique de Dublin, le *Morning Chronicle* annonce la banqueroute de la Société dite Conservatrice. Tous les employés ont été congédiés et toutes les opérations suspendues. Le journal anglais voit là un indice non équivoque de la mauvaise tournure que prennent en Irlande les affaires du parti orangiste.

—Lors de l'élection des aldermen de Londres, qui a eu lieu mercredi dernier, sous la présidence du lord-maire, les électeurs du quartier de Portoken ont nommé pour alderman M. Salmons, israélite.

Ce choix a rencontré une vive opposition dans la cour des aldermen, dont la grande majorité, à ce qu'il paraît, ne veut pas reconnaître à un israélite le droit d'exercer ces fonctions municipales.

Si la cour des aldermen, ce qui est presque certain, adopte cette opinion, M. Salmons prendra la part de poursuivre la validation de sa nomination par tous les degrés de la juridiction, et même devant la cour suprême du royaume.

Déjà les riches israélites de la Cité se sont réunis, et ont déclaré vouloir acquitter les énormes frais qu'un tel procès pourrait coûter.

—Il y a trois jours, lord Ellenborough, ex-gouverneur général des Indes, est arrivé à Portsmouth, à bord du *Locust*.

—Le roi a passé, le 26 septembre, une revue dans la cour des Tuileries et sur la place du Carrousel, à l'occasion de la remise des drapeaux et des trophées pris aux Marocains.

Des le matin la circulation avait été interdite, aux piétons, comme aux voitures, sur la place du Carrousel; dans la cour du jardin des Tuileries, sur le quai du Louvre et sur les ponts Royal, des Sainis-Pères et des Arts.

Les troupes en grande tenue étaient rendues, à midi, à la place assignée à chaque corps: l'infanterie dans la cour des Tuileries, la cavalerie et l'artillerie sur la place du Carrousel. Tous les corps étaient au grand complet: leur tenue était magnifique.

A midi, le Roi est arrivé de Saint-Cloud à la grille des Tuileries du Pont-Tonnant. Sa Majesté était en voiture, avec la Reine, M. le duc Nemours, M. le duc de Montpensier et les princesses. Cinq autres voitures étaient occupées par les dames de la Reine et les aides de camp du Roi. Le Roi est descendu de voiture auprès du grand bassin sur lequel la tente du fils de l'empereur du Maroc a été dressée. Les ministres l'attendaient. Sa Majesté est entrée dans la tente et l'a examinée avec beaucoup d'intérêt.

La tente n'a pas plus de 12 ou 15 mètres de diamètre, mais elle est entourée d'une enceinte circulaire qui laisse un espace vide entre la tente et cette enceinte, que l'on pourrait comparer à un paravent, et qui s'étend presque jusqu'aux bords du bassin.

Les drapeaux et les trophées marocains, y compris le fameux parasol, ont été mis sous les yeux du Roi.